Conseil communal

Séance du 04 octobre 2021

DG (DéCft Plan " été " (01/09) Covid-19) - Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 07 du 30 août 2021 - Examen - Décision.

Référence : CC/21/8/1

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS, MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, ~~Mme Carine MATYSIAK,~~ MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, ~~Alexandre MPASINAS,~~ Salvatore CHIAVETTA, ~~Mustapha ABDELOUAHAD,~~ ~~Logan CHEVALIER,~~ Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, ~~Mmes Isabelle COPIENNE,~~ Muriel DEPPE, Céline LAMBOTTE, ~~M. Michel KOWARIK,~~ Conseillers communaux et M. Fabrice FRANCQ, Directeur Général f.f..

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) Première Partie., Livre Premier., Titre II., Chapitre II. et particulièrement les Sections 2. (art. L1122-11 et L1122-12) spécifiant notamment que le Conseil communal s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an ; et qu'il est convoqué par le Collège communal ou sur demande d'un tiers des membres en fonction. Convocation aux jour et heure indiqués ;
Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 07 juin 2021 (cc/21/22/2) établissant les dates des séances du Conseil communal de MORLANWELZ pour le 2ème semestre de l'année 2021, à savoir les 30 août 2021 (30/08/2021), 04 octobre 2021 (04/10/2021), 25 octobre 2021 + Conseil commun avec le C.P.A.S. (25/10/2021), 29 novembre 2021 (29/11/2021), 20 décembre 2021 (20/12/2021) ;
Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 23 août 2021 (cc/21/30/40) modifiant la date de tenue du Conseil commun Commune-C.P.A.S. de MORLANWELZ, à savoir le **29 novembre 2021 (29/11/2021)** (+ commun C.P.A.S. de MLZ), en lieu et place du 25 octobre 2021 (25/10/2021) ;
Vu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 28 juin 2021 (CC/21/6/2) par laquelle le Conseil communal de MORLANWELZ prend connaissance de l'agenda de ses séances pour le 2ème semestre de l'année 2021, agenda établi par le Collège communal de MORLANWELZ (cc/21/22/2) ;
Vu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 30 août 2021 (CC/21/7/17.1) par laquelle le Conseil communal de MORLANWELZ prend connaissance de la modification de la date de tenue du Conseil commun Commune-C.P.A.S. de MORLANWELZ, à savoir le **29 novembre 2021 (29/11/2021)** (+ commun C.P.A.S. de MLZ), en lieu et place du 25 octobre 2021 (25/10/2021), modification établie par le Collège communal de MORLANWELZ (cc/21/30/40) ;
Considérant qu'une séance du Conseil communal de MORLANWELZ était programmée le 30 août 2021, qu'elle a eu lieu et qu'il s'agissait du 7ème Conseil communal de MORLANWELZ pour l'année 2021 ;
Considérant le projet de procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 07 du 30 août 2021 établi par le Directeur Général ;
Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;
Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :
Article unique. - D'approuver le procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 07 du 30 août 2021.

En séance, le 04 octobre 2021
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général f.f.,	Le Président,
Fabrice FRANCQ	Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 17 décembre 2021,

Le Directeur Général,	Le Bourgmestre,
Jean-Louis LAMBRECHTS	Christian MOUREAU